

Résolution des Verts vaudois

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE PLUTÔT QUE LIBRE ÉCHANGE

Les Verts suisses sont attachés aux principes de politique agricole formulés à l'article 104 de la Constitution fédérale, à savoir le soutien aux exploitations familiales, l'occupation décentralisée du territoire, la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, les exigences de caractère écologique et la rémunération des prestations dans ce domaine, ainsi que la sécurité de l'approvisionnement par une production alimentaire de qualité et de proximité.

Les Verts estiment cependant que le fait de considérer l'agriculture comme une branche économique de même nature que toutes les autres, ouverte à la mondialisation des échanges, comme le fait l'OMC, menace fortement l'application de ces principes. La libéralisation des marchés agricoles va à l'encontre du développement durable et met en danger la préservation des matières premières et des ressources naturelles. Elle contribue, surtout dans les pays du Sud, à la volatilité des prix et favorise la spéculation sur les aliments de base, provoquant l'effondrement du revenu des paysans, l'exode rural, la dépendance des producteurs vis-à-vis de l'industrie agro-chimique et l'apparition de graves crises alimentaires.

En Suisse, un accord de libre échange avec l'UE porterait également atteinte à ces principes. En effet, l'importation de denrées à bas prix, produites parfois dans des conditions environnementales et sociales déplorables, représente une concurrence déloyale pour les producteurs locaux. Déjà aujourd'hui, des dizaines de milliers d'exploitations agricoles ont disparu en Suisse. Si cette politique n'est pas réorientée, une grave atteinte pourra être portée au revenu des agriculteurs et à la sécurité des aliments. Le maintien d'une production de qualité et de certains secteurs de production seraient compromis à terme.

En conséquence, les Verts revendiquent avec détermination un ancrage ferme, dans la politique agricole, du principe de la souveraineté alimentaire, comprise comme le droit d'une population ou d'un pays à définir librement sa politique agricole et alimentaire. La souveraineté alimentaire n'est pas synonyme d'autosuffisance ni d'interdiction de tous les échanges, mais elle permet de donner la priorité à la production locale pour nourrir la population et de déterminer la qualité des denrées alimentaires et les critères de la production.

Nos exigences

1. Le refus de l'accord de libre échange tel qu'il est prévu avec l'Union européenne.
2. La reconnaissance du statut particulier de l'agriculture qui doit être dissociée des autres branches économiques dans les accords de libre échange, afin que cesse la pression exercée sur elle par notre industrie d'exportation.
3. La prise en compte de critères environnementaux et sociaux, de manière à empêcher l'importation de denrées produites dans des conditions inacceptables.
4. L'établissement d'un contrat-type de travail pour les employés agricoles afin de leur garantir une protection sociale et salariale conforme aux standards suisses.

5. Des mesures permettant une meilleure efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles et visant une autosuffisance énergétique.
6. Le développement de la production biologique et de la recherche.
7. Un engagement plus fort de la Suisse, sur le plan international, en faveur de la reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture et pour le transfert de ce dossier de l'OMC vers la FAO, ainsi qu'un effort accru de sa part pour promouvoir, dans les instances concernées, des standards de durabilité améliorant la dimension qualitative de la production agricole et des échanges commerciaux.

Résolution des Verts vaudois à l'intention de l'AD du 19 septembre 2009